

arcOpole Pro DT-DICT

DÉCLARATION DE
TRAVAUX (DT)

DÉCLARATION
D'INTENTION DE
COMMENCEMENT DE
TRAVAUX (DICT)

AVIS DE TRAVAUX
URGENTS (ATU)

RÉCÉPISSÉS DE
RÉPONSES AUX DT &
DICT

Centralisation des déclarations et automatisation des réponses aux DT-DICT



arcOpole Pro DT-DICT constitue une plate-forme web conviviale d'aide au traitement des réponses aux DT-DICT. Destinée aux communes et communautés de communes, l'application traite automatiquement les déclarations dématérialisées et met à disposition des outils interactifs pour le traitement manuel des déclarations papier.

Au sein d'un portail web mutualisé, chaque acteur concerné par le processus de réponse aux Dt-DICT accède à un tableau de bord de suivi des déclarations en fonction de l'état d'avancement de la réponse, ainsi qu'à une vue cartographique permettant de se localiser sur la zone d'emprise des chantiers et les réseaux.

Grâce aux formulaires pré-remplis et à la génération automatique des plans réglementaires à partir de votre SIG, vous traitez les réponses facilement et rapidement, ce qui vous permet de respecter les délais et de baisser immédiatement les coûts administratifs de traitement.



Centralisation des déclarations

Les déclarations sont centralisées sur un portail web. Elles proviennent de l'import du fichier XML provenant du guichet unique. Sinon, elles sont saisies manuellement suite à la réception d'une déclaration par mail, télécopie ou courrier.

Traitement des réponses

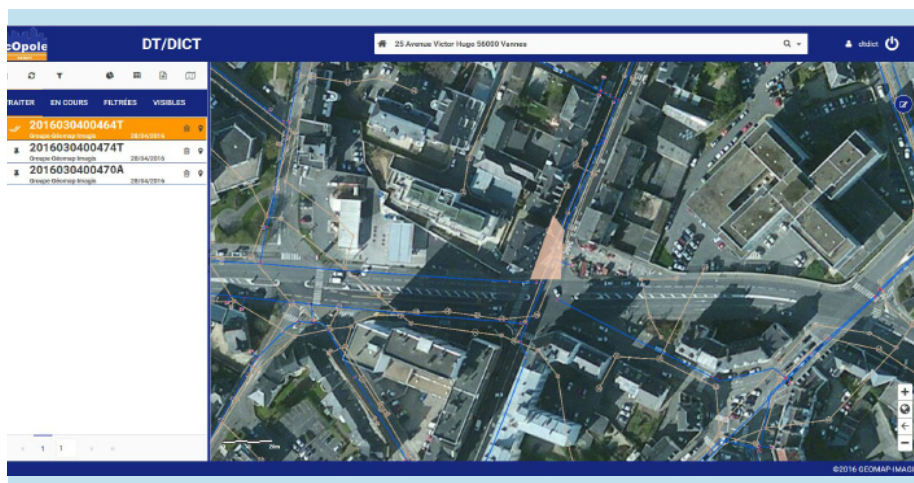
L'emprise géographique du chantier est calculée automatiquement par l'application lorsque le fichier XML est importé. Elle est saisie par l'opérateur, si l'enregistrement de la demande est fait manuellement.

Génération des formulaires CERFA

La réponse est composée du document Cerfa pré-rempli avec les informations du demandeur. Les données complémentaires sont saisies ou modifiées par un opérateur. La saisie numérique des documents permet de gagner du temps, ainsi vous vous concentrez sur les aspects techniques de votre métier.

Génération des plans associés

arcOpole Pro DT-DICT calcule automatiquement les plans ou atlas de plans à produire en réponse à la demande et génère les plans à partir de votre SIG.



Génération du récépissé

Le récépissé est généré automatiquement et sera envoyé avec la réponse. La géolocalisation et l'horodatage garantissent la traçabilité.

Signature électronique

L'application exploite votre certificat de signature électronique et s'adapte à vos circuits de signatures.

Tableau de bord

Grâce au tableau de bord, vous pilotez l'activité et disposez rapidement de statistiques par territoire ou par type de déclarations ou travaux.

Archivage

Les déclarations qui ont été traitées et envoyées sont archivées. Il est possible de rechercher une déclaration archivée grâce aux moteurs de recherche avancée.

Pré-requis

ArcGIS for Server 10.3 minimum.

Fond de plan

L'application exploite tous fond de plan, dont le PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) et la BAN (Base Adresse Nationale) pour la localisation précise à l'adresse.



arcOpole Pro DICT en SaaS

La solution hébergée garantit une haute disponibilité de 99% incluant les nuits, les week-ends et les jours fériés.

Nous gérons le stockage, l'archivage, la sécurisation et la maintenance de l'ensemble de votre système sur nos serveurs localisés en France.

Les + de l'offre

- Qualité et précision des réponses
- Respect des délais
- Conformités documentaire et réglementaire
- Solution interfacée avec vos certificats de signature
- Baisse immédiate des coûts administratifs
- Dématérialisation et archivage sans risque de perte de documents
- 100% arcOpole PRO



GEOMAP-IMAGIS
Geo-Solutions Professionnelles

8 Bis Rue Guizot
BP 71276 - 30015 NIMES CEDEX 1
Tél. : +33 (0)4.66.67.76.50

www.geomap-imagis.com